

Maîtrise en art-thérapie - 3289

RESPONSABLES :

Nancy Couture
819 762-0971 poste 6750

Caroline Beaugard
514 844-0971 poste 5959

SCOLARITÉ :

45 crédits, Deuxième cycle

GRADES :

Maître ès arts

OBJECTIFS :

Le programme vise à maîtriser l'apprentissage de la thérapie par les arts plastiques (dessin, peinture, collage, modelage) et la réflexion critique ou la recherche sur sa pratique. Il constitue une spécialisation dont l'objectif général est de développer des habiletés d'intervention art-thérapeutiques avec des individus et des groupes. Il propose d'approfondir des approches théoriques spécialisées en thérapie par l'art, de perfectionner des habiletés et techniques spécifiques à l'art-thérapie, et d'acquiescer et de développer des compétences scientifiques et professionnelles inhérentes à l'usage thérapeutique de l'expression créatrice.

Il vise plus spécifiquement à : développer et approfondir des approches conceptuelles en art-thérapie et des connaissances spécifiques reliées au rôle de l'art-thérapeute; apprendre à utiliser et à perfectionner des habiletés pratiques d'intervention art-thérapeutiques dans des contextes diversifiés, auprès d'individus, de groupes ainsi que de populations différentes en termes d'âge et de problématique; développer des attitudes professionnelles, dont la capacité d'introspection et d'autocritique, requises pour l'exercice éventuel de l'art-thérapie; développer un regard critique et scientifique sur sa pratique et sa discipline par l'analyse clinique ou les méthodes de recherche en art-thérapie.

A l'issue de ce programme, les étudiants disposeront des outils nécessaires pour exercer la pratique professionnelle de l'art-thérapie, que ce soit au plan de l'évaluation, de l'intervention, de l'analyse réflexive ou de la recherche clinique. Ils auront accumulé des crédits et un diplôme pertinents à une obtention éventuelle de la qualification professionnelle d'art-thérapeute auprès de l'Association des art-thérapeutes du Québec et de la Canadian Art-Therapy Association.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Être titulaire d'un baccalauréat ou d'une maîtrise dans le domaine de l'intervention psychosociale, biopsychosociale ou psychopédagogique ou dans un domaine approprié de la santé mentale et des relations humaines ou dans le domaine des arts plastiques.

CONDITIONS PARTICULIÈRES:

- Avoir complété le microprogramme en art-thérapie (0824) de 18 crédits.
ou
-Avoir complété le microprogramme en art-thérapie (0224) de 15 crédits et le cours ATH2012 L'art comme médecine de l'UQAT;

- Avoir complété 30 crédits universitaires en psychologie ou l'équivalent;

Les 30 crédits exigés en psychologie sont répartis de la façon suivante :

- 3 crédits en psychopathologie;
- 6 crédits en développement de la personne, soit 3 crédits en psychologie de l'enfant et 3 crédits sur le développement psychologique de l'adulte ou de la personne âgée;
- 3 crédits en relation d'aide;
- 3 crédits en psychologie des groupes et intervention auprès des groupes restreints;
- 6 crédits sur les modèles d'intervention : 3 crédits obtenus pour un cours traitant d'une des quatre grandes approches en psychologie : humaniste/ existentielle, cognitivo-comportementale, psychodynamique/psychanalytique ou systémique. 3 crédits peuvent porter sur un autre modèle d'intervention en psychologie ou dans une discipline connexe. Au moins un des deux cours mentionnés ci-dessus doit porter sur une seule approche. Un seul cours sur un ensemble d'approches sera accepté;
- 9 autres crédits en psychologie. Ces 9 crédits peuvent être reconnus en équivalence pour des contenus similaires ou pour une formation reconnue en

psychothérapie ou relation d'aide.

- Avoir complété 30 crédits universitaires en arts plastiques ou l'équivalent;

Pour les crédits en arts plastiques, un portfolio présentant 15 à 20 œuvres démontrant une compétence dans l'utilisation de plusieurs médias utilisés en art-thérapie et contenant l'explication de la démarche artistique du candidat peut remplacer 12 des 30 crédits universitaires.

Parmi les 30 crédits exigés en arts plastiques, les cours suivants sont obligatoires :

- 3 crédits en histoire de l'art;
- 15 crédits de cours-studios, incluant langage bidimensionnel et tridimensionnel (dessin, peinture, sculpture, etc.).

- Avoir obtenu dans ses études universitaires antérieures une moyenne cumulative d'au moins 3,2/4,3 ou 3,0/4,0 selon le système de notation de l'établissement fréquenté.

EXIGENCES D'ADMISSION :

- Fournir une lettre de 300 mots exposant ses réalisations et les motifs de sa candidature;
- Fournir un curriculum vitae ainsi que trois lettres de référence démontrant son potentiel à intervenir en relation d'aide.

Au besoin, certains candidats pourraient être convoqués en entrevue.

Étant donné la nature particulière de la formation, un contingentement est nécessaire; aussi le nombre d'étudiants admis à une cohorte est limité à 20. Les candidats admis en surplus seront mis sur une liste d'attente.

PLAN DE FORMATION :

ATH2006	Outils d'évaluation psychodiagnostique en art-thérapie (3 cr.)
ATH2007	L'approche par le processus en art-thérapie (1 cr.)
ATH2008	L'art-thérapie spécialisée auprès des groupes (3 cr.)
ATH2009	Normes d'éthique en art-thérapie (1 cr.)
ATH2010	Standards de pratique et questions légales en art-thérapie (1 cr.)
ATH2011	Psychodiagnostic et psychopathologie en art-thérapie (3 cr.)
ATH2015	La facilitation du processus en art-thérapie (2 cr.) (ATH2007)
ATH3000	Préparation de stages en art-thérapie (1 cr.)
ATH3010	Stage I : Practicum d'art-thérapie auprès des individus (5 cr.)
ATH3020	Stage II : Practicum d'art-thérapie auprès des groupes (4 cr.)
ATH3030	Stage III : Stage spécialisé en art-thérapie (9 cr.) 9 crédits dans le cheminement choisi 3 crédits optionnels

Cours optionnels

Neuf crédits dans le cheminement choisi :

Cheminement clinique

ATH4001	Étude de cas art-thérapeutique (3 cr.)
ATH4002	Rapport de synthèse intégration (6 cr.)

Cheminement recherche

ATH4101	Méthodes de recherche en art-thérapie (3 cr.)
ATH4102	Essai en art-thérapie (6 cr.) (ATH4101)

Trois crédits choisis parmi les cours suivants :

ATH2005	L'art-thérapie auprès des enfants et des adolescents (3 cr.)
ATH2013	L'art-thérapie et l'intervention sociale (3 cr.)
ATH2014	L'art-thérapie auprès des personnes âgées (3 cr.)
ATH2016	Le processus de création artistique en art-thérapie (3 cr.)

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Pour s'inscrire au stage I, il faut avoir complété les cours ATH2006, ATH2009, ATH2011 et ATH3000 du programme de la maîtrise en art-thérapie. Le cours ATH2010 Standards de pratique et question légales en art-thérapie est concomitant au stage I.

Pour s'inscrire au stage II, il faut avoir complété les cours ATH2006, ATH2008, ATH2009, ATH2011 et ATH3000 du programme de la maîtrise en art-thérapie.

Pour s'inscrire au stage III , il faut avoir réussi les cours ATH3010 et ATH3020 du programme de la maîtrise en art-thérapie. Les cours ATH4001 Étude de cas art-thérapeutique, ATH4002 Rapport de synthèse intégration et ATH4102 Essai en art-thérapie sont concomitants ou postérieurs aux stages.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

https://www.uqat.ca/telechargements/etudes/informations-complementaires_3289-maitrise-art-therapie.pdf